

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

ECLAIRAGE DU STADE
D'HONNEUR

85.050.

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le quatre juin

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER
MOST par M. DAUZIDOU
LAPERCHE par M. BARBAT
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.
- Mme JEAN
- M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Dès 1978 une étude relative à l'éclairage du Stade d'Honneur
avait été réalisée mais n'avait pu aboutir.

De manière à accroître les possibilités d'animation de la
Ville, il serait souhaitable de réaliser ce projet qui permettrait
d'organiser des rencontres sportives en nocturne, aussi bien des
équipes royannaises de football et de rugby que des rencontres de
niveau national.

Le projet est sommairement estimé à 1.800.000 F. (UN MILLION
HUIT CENT MILLE FRANCS). Cette somme relativement élevée est
justifiée par la nécessité de réaliser des fondations spéciales
pour les supports des projecteurs, la portance du sol étant
mauvaise.

Pour réaliser ce projet, il convient d'étudier toutes les
possibilités de financement envisageables :

- Apport financier par la publicité disposée sur le Stade,
- Recettes provenant de matches de démonstration,
- Participation de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier les aspects techniques et financiers de ce projet. Bien entendu, les clubs de football et de rugby de ROYAN seront associés à cette étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU les renseignements donnés par le Rapporteur,

EST FAVORABLE

- à la poursuite de l'étude entreprise pour la future réalisation de l'éclairage du Stade d'Honneur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents,



Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,

J.P. Faber

J.P. FABER